

Vivre ensemble à Mancieux



Mancieux

Village du Comminges

Bulletin municipal N° 41 Janvier 2024

Site internet de Mancieux

Le site internet est accessible à l'adresse ci-dessous :

<https://www.mairie-mancieux.fr/>



Le site est régulièrement mis à jour. Vous y trouverez les dernières actualités, ainsi que des informations pratiques, les comptes-rendus des conseils municipaux, et bien d'autres informations. L'application Panneau Pocket, pour smartphones Android et Apple, vous permet de recevoir les informations et les alertes en temps réel.

Dans ce numéro :

Le mot du Maire	Page 2
Collecte de lunettes - Service local de l'habitat - Carnets	Page 3
Loi APER	Page 4
Recensement - Transport à la demande	Page 5
Association Solidarité en Cagire Garonne Salat- Téléthon	Page 6
Commémoration du 11 Novembre	Page 7
Infos pratiques	Page 8

Le mot du maire

Chères Manciousaines, chers Manciousains,

Au seuil de cette nouvelle année, l'équipe municipale se joint à moi pour vous adresser tous nos vœux les meilleurs pour vous mais également pour celles et ceux qui vous sont chers.

Je veux avoir une pensée particulière pour les personnes, les amis qui nous ont quittés en 2023 ainsi que pour ceux qui souffrent et que les aléas de la vie n'épargnent pas.

En 2023, tous les objectifs n'ont pas été atteints :

Le programme de démolition des bâtiments concernés par le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) a pris du retard pour deux principales raisons : l'apparition de contraintes dans les démolitions qui a conduit à augmenter l'enveloppe financière, et le bras de fer qui s'est engagé entre un propriétaire et l'administration. Ces deux contretemps étant levés, tous les travaux seront achevés courant 2024.

Le projet d'économie d'énergie par le changement des menuiseries de la mairie, salle des fêtes et cantine n'a pas débüté car l'attribution des subventions n'a pas été suffisamment rapide.

L'activité de gymnastique envisagée n'a pas abouti par manque de conciliation avec le professionnel intervenant sur l'utilisation de la salle des fêtes.

D'autres l'ont été :

Le transfert de la gestion des réseaux eau et assainissement au SEBCS (**S**yndicat des **E**aux **B**arousse **C**omminges **S**ave) est effectif depuis le 01 juillet. Les dernières incontournables démarches administratives devraient s'achever au cours du trimestre prochain.

Tout au long de l'année, toutes les manifestations récréatives ont été assurées grâce à l'investissement sans faille de l'équipe municipale. Le soutien apporté par les associations et les bénévoles est très appréciable.

Pour 2024, les grandes lignes sont tracées :

Si la dernière subvention attendue pour le changement des menuiseries est attribuée rapidement, l'isolation du bâtiment mairie sera améliorée pour l'hiver prochain.

L'instruction du permis de construire de la centrale photovoltaïque sur le site des démolitions du site Cevezo/Antargaz conduira probablement à la tenue de l'enquête publique en cours d'année.

Dans le cadre de l'accélération du développement des énergies renouvelables souhaitée par l'Etat, nous avons proposé plusieurs sites sur la commune favorables à l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol et sur toitures.

La sécurité routière nous préoccupe toujours. Les réflexions sur la sécurisation de la RD 817 en limite d'agglo en direction de St Martory sont toujours en cours. Le chemin de la Maihole fera aussi l'objet d'adaptation pour réduire son utilisation. Le stationnement abusif sur les trottoirs dans l'agglo, de la part d'usagers qui se moquent de la réglementation et de nos informations, sera également abordé cette année.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de communes Cagire Garonne Salat propose une amélioration du transport à la demande après une année de fonctionnement. Ce service est destiné aux personnes démunies de moyens de locomotion afin de se rendre sur différents sites utiles.

Les conteneurs d'ordures ménagères qui ne le sont pas encore, seront protégés par une structure bois pour les protéger de la vue mais aussi du vent.

Voilà brièvement commentées les principales actions communales et intercommunales menées par vos élus dont le principal objectif reste le maintien d'une qualité de vie la plus agréable possible sur notre territoire.

Je vous souhaite à tous une belle année, une année d'épanouissement dans votre vie personnelle, professionnelle, associative, culturelle ou sportive. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour remercier celles et ceux qui s'engagent en faveur de notre commune à quelque titre que ce soit.

Le Maire, Henri GOIZET

COLLECTE DE LUNETTES

L'association ESTRELLAPINK collecte vos anciennes lunettes. Avec l'aide d'opticiens et de plusieurs écoles d'optique, elles seront triées, et la correction sera notée sur chaque verre, afin d'être réutilisées.

Vous pouvez déposer vos lunettes au secrétariat de la mairie.



SERVICE LOCAL DE L'HABITAT Permanences du 1^{er} trimestre 2024

JANVIER			FEVRIER			MARS		
1	LUNDI	FERIE	1	JEUDI	ST GAUDENS	1	VENDREDI	
2	MARDI		2	VENDREDI		2	SAMEDI	
3	MERCREDI		3	SAMEDI		3	DIMANCHE	
4	JEUDI	ST GAUDENS	4	DIMANCHE		4	LUNDI	SALIES MONTRIEAU
5	VENDREDI		5	LUNDI	SALIES MONTRIEAU	5	MARDI	AURIGNAC
6	SAMEDI		6	MARDI	AURIGNAC	6	MERCREDI	
7	DIMANCHE		7	MERCREDI		7	JEUDI	ST GAUDENS
8	LUNDI	SALIES MONTRIEAU	8	JEUDI	ST GAUDENS	8	VENDREDI	LUCHON ST MARTORY
9	MARDI	AURIGNAC	9	VENDREDI	LUCHON ST MARTORY	9	SAMEDI	
10	MERCREDI	ASPET	10	SAMEDI		10	DIMANCHE	
11	JEUDI	ST GAUDENS	11	DIMANCHE		11	LUNDI	
12	VENDREDI	LUCHON ST MARTORY	12	LUNDI		12	MARDI	
13	SAMEDI		13	MARDI		13	MERCREDI	ST BEAT BOULOGNE
14	DIMANCHE		14	MERCREDI	ST BEAT BOULOGNE	14	JEUDI	ST GAUDENS
15	LUNDI	GOURDAN	15	JEUDI	ST GAUDENS	15	VENDREDI	ISLE DODON
16	MARDI		16	VENDREDI	ISLE DODON	16	SAMEDI	
17	MERCREDI	BOULOGNE ST BEAT	17	SAMEDI		17	DIMANCHE	
18	JEUDI	ST GAUDENS	18	DIMANCHE		18	LUNDI	GOURDAN
19	VENDREDI	ISLE EN DODON	19	LUNDI	GOURDAN	19	MARDI	
20	SAMEDI		20	MARDI		20	MERCREDI	
21	DIMANCHE		21	MERCREDI		21	JEUDI	ST GAUDENS
22	LUNDI		22	JEUDI	ST GAUDENS	22	VENDREDI	
23	MARDI		23	VENDREDI		23	SAMEDI	
24	MERCREDI		24	SAMEDI		24	DIMANCHE	
25	JEUDI	ST GAUDENS	25	DIMANCHE		25	LUNDI	
26	VENDREDI		26	LUNDI		26	MARDI	
27	SAMEDI		27	MARDI		27	MERCREDI	
28	DIMANCHE		28	MERCREDI		28	JEUDI	ST GAUDENS
29	LUNDI		29	JEUDI	ST GAUDENS	29	VENDREDI	
30	MARDI					30	SAMEDI	
31	MERCREDI					31	DIMANCHE	
	CLARA	MATHIAS		J-LUC	HERVE		FREDERIC	
	ST GAUDENS	ASPET		GOURDAN	BOULOGNE		ST MARTORY	
	LUCHON			MONTRIEAU	ISLE DODON		AURIGNAC	
				ST BEAT			SALIES	

Carnet

Naissances : Kélya Gimenez le 07/10/2023
Mallory Harnichard le 29/11/2023

Décès : Gilbert de Greef le 01/11/2023
Josette Morice le 17/11/2023
Réjane Robert le 07/12/2023
Pierrette Cames le 07/01/2024

Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (Loi APER)

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables doit permettre de lutter contre le changement climatique et la pollution, de préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité et de développer notre économie verte tout en s'affranchissant des importations, nous permettant de contribuer à notre indépendance énergétique et politique.

D'ici la fin de l'année 2023, les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

Ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

Dans le cas où les zones d'accélération au niveau régional sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, la commune peut définir des zones d'exclusion de ces projets.

La carte ci-dessous illustre les sites que nous proposons et portons à votre connaissance sur la commune de Mancieux.

Sur tous les sites, c'est la production d'énergie renouvelable par photovoltaïque qui est proposée, au sol ou sur toiture.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

En 2024, la commune réalise le recensement de la population pour mieux connaître son évolution et ses besoins. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir de janvier 2024.

Le recensement se déroulera du 18 Janvier au 17 février 2024

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.

Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés et les logements.

Les résultats du recensement sont essentiels car :

- * Ils déterminent la participation de l'Etat au budget de la commune... plus la commune est peuplée, plus la dotation est importante. Répondre au recensement est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- * Ils définissent le nombre d'élus au conseil municipal
- * Ils identifient les besoins en termes d'équipements publics collectifs.

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis un agent recenseur, Alexis Charrin, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information. Il faudra simplement suivre les instructions indiquées.

Le recensement en ligne est conseillé, cependant des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pour en savoir plus sur le recensement, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.



TRANSPORT A LA DEMANDE

Nouveau numéro : **0 805 608 100**

VOUS ALLEZ À SAINT-MARTORY

JOUR	ARRÊTS DESSERVIS	HEURE ARRIVÉE	HEURE DÉPART VERS DOMICILE
LUNDI MATIN	Maison Départementale de Proximité	9h30	12h40
	Maison de Santé	9h35	12h35
JEUDI Hors vacances scolaires	Place Nationale	9h15	12h30 17h55
	Maison de Santé	9h20	12h25
JEUDI Pendant les vacances scolaires	Place Nationale	9h05	12h30 17h45
	Maison de Santé	9h00	12h25
VENDREDI MATIN	Maison de Santé	9h55	11h50
	Place Nationale	10h00	11h45

VOUS ALLEZ À MANE

JOUR	ARRÊTS DESSERVIS	HEURE ARRIVÉE	HEURE DÉPART VERS DOMICILE
LUNDI MATIN	France Services	10h	12h10

VOUS ALLEZ À SALIES

JOUR	ARRÊTS DESSERVIS	HEURE ARRIVÉE	HEURE DÉPART VERS DOMICILE
LUNDI MATIN	Maison Médicale	9h45	12h25
	Marché Place Compans	9h50	12h20

VOUS ALLEZ À BOUSSENS

JOUR	ARRÊTS DESSERVIS	HEURE ARRIVÉE	HEURE DÉPART VERS DOMICILE
JEUDI Hors vacances	Gare	9h35	12h40
			17h45
JEUDI Pendant les vacances	Gare	8h 50	12h40
			17h35

ASSOCIATION SOLIDARITÉ EN CAGIRE GARONNE SALAT

Dès le début des événements en Ukraine, une grande mobilisation a été lancée par Jean-Claude DOUGNAC, alors Maire de Mazères/Salat, pour venir en aide aux habitants de ce pays qui fuyaient les offensives militaires russes. C'est ainsi qu'est née l'association Solidarité en Cagire Garonne Salat. Un formidable élan de générosité a vu le jour et 5 familles ukrainiennes ont ainsi été accueillies.

Depuis maintenant près de deux ans, l'association œuvre au quotidien auprès de ces familles pour les accompagner dans les dédales administratifs, la recherche d'un emploi, d'un logement, aux rendez-vous médicaux, en proposant des cours de français pour faciliter leur intégration, etc...

Pour mener à bien ses actions, l'association collecte, tous les samedis matin, sur le site Lacroix de Mazères/Salat, des dons : vaisselle, meubles, vêtements, jouets, etc. Ces dons sont ensuite vendus lors de vide-hangars trimestriels et participent au financement des projets de l'association. Vos dons sont donc très importants pour la pérennité de l'association.

En 2022 et 2023, la Communauté de communes Cagire Garonne Salat et plusieurs communes du territoire ont également soutenu l'association qui espère un soutien élargi d'autres communes pour 2024.

La solidarité s'inscrit également sur notre territoire. C'est pourquoi l'association soutient depuis 2022, l'antenne des Restos du Cœur de Mane en fournissant des fruits et légumes à chaque distribution. En 2024, l'association poursuivra ses actions en apportant des aides ponctuelles, en faveur des personnes en situation de précarité du territoire, en lien avec les Maires qui sont en première ligne pour détecter les personnes et familles vulnérables.

Vous souhaitez donner ou aider l'association, être bénévole ? Prenez contact avec l'association :

Tél : 06 18 07 13 31 – Courriel : associationsolidaritecgs@gmail.com

TELETHON 2023

La commune a souhaité participer au téléthon. Pour ce faire, un repas a été organisé le 9 décembre. L'association de chasse a fourni 2 chevreuils qui ont été cuisinés par Jean-Claude Fenoul. D'autres mécènes ont collaboré à cet événement comme Carrefour Contact Salies du Salat, les établissements Fourcade à Aurignac, la boucherie Fronton à Mazères du Salat.



Des donateurs privés ont aussi apporté leur contribution.

Nous avons donc reversé 962 euros à l'AFM-Téléthon.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Comme un peu plus de 36000 communes françaises, Mancieux n'a pas dérogé au devoir de mémoire. Le soleil était de la partie nous rappelant que l'espoir et la vie renaissent toujours, même après les pires douleurs.

Vers 11h30 bon nombre de villageois, élus et élèves des écoles se sont réunis autour du monument aux morts, ce monument qui est bien plus qu'une structure de pierre et de bronze. C'est un témoignage de notre devoir de mémoire.

Chaque nom gravé représente une vie interrompue, un destin inachevé mais surtout un engagement indéfectible envers la défense de la liberté.

Moment solennel de la cérémonie, le dépôt de gerbe porté par un manciousain de souche, entouré par les portes drapeaux d'anciens combattants (à noter qu'un des porte-drapeau a été le plus jeune de France).

À l'issue de la minute de silence, Monsieur le maire a lu le message du Ministre des Armées, nous rappelant non seulement le devoir de mémoire, mais aussi notre devoir d'unité, de solidarité, de soutien et de partage, nous mettant en garde pour l'avenir, dans un contexte géopolitique perpétuellement instable.

Cette cérémonie a été honorée par les élèves de notre école, qui nous ont offert le récit du poème de Paul Eluard, « Liberté ». Nouvel espoir diffusé à la population et au monde entier, un rappel à notre engagement pour la paix et la fraternité.

Ce fut un moment très émouvant quand chaque enfant déposa une rose blanche au pied du monument. Cette belle cérémonie où toutes les générations et sensibilités se sont retrouvées, s'est achevée autour d'un vin d'honneur.



UN PEU D'HISTOIRE

À 6 heures du matin les généraux allemands signent l'armistice avec les alliés, près de la gare de Rethondes, dans l'Oise. Dans le wagon-restaurant aménagé en salle de réunion, l'amiral Wemyss, le maréchal Foch et le général Maxime Weygand mettent fin à quatre ans de guerre, la plus meurtrière. Le cessez-le-feu prend effet à 11 heures le 11 novembre 1918.

À 11 heures pile, les cloches retentissent dans tous les villages et villes françaises. C'est le cessez-le-feu. La grande guerre est finie. Chaque jour 900 jeunes français mourraient au front.

La bataille de Verdun : 700 000 morts.

Bataille de la Somme : 300 000 morts français et britanniques.

Bataille de la Marne : 100 000 morts et disparus.

Cette guerre a fait 18,6 millions de morts civils et militaires.

Les Alliés et Empires centraux perdent plus de 9 millions de vies chacun. La Russie a subi les pertes humaines les plus élevées, 3,3 millions de morts, civils et militaires.



Informations pratiques

Mairie de Mancieux

Maire : Henri GOIZET

Secrétaire de mairie : Nathalie Mailleau

Adresse : 5 Place de la Mairie 31360 Mancieux

Tel : 05 61 90 24 25

Mail : mairiemancieux@wanadoo.fr

Site internet : <https://www.mairie-mancieux.fr/>

Horaires : Lundi 13h30—17h00 Jeudi 8h00 - 12H00 et 14h00—17h00 Vendredi : 9h00—12h00 et 14h00—17h00

Tri sélectif : des colonnes de tri sont à votre disposition lotissement des Campasses et rue du Pont romain

Réseau eau potable, assainissement collectif et non collectif :

Syndicat des Eaux Barousse Comminges Savès

BP 20104 31806 Saint Gaudens CEDEX Tel : 05 61 94 81 81

Astreinte eau : 06 89 84 25 30 Astreinte Assainissement : 06 30 91 74 98

Communauté de communes Cagire Garonne Salat

Président : François ARCANGELI

Adresse : 15 Avenue du Comminges 31260 Mane

Tel : 05 61 98 49 30

Mail : secretariat@cagiregaronnesalat.fr

Site : <https://www.cagiregaronnesalat.fr/>

Déchetterie de Saint-Martory : fermée tous les lundis.

Horaires d'été du 1^{er} Avril au 30 Septembre : mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 11h50 et de 13h30 à 17h50. Les jeudis de 14h00 à 17h50.

Horaires d'hiver du 1^{er} Octobre au 31 Mars: mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8H00 à 11h50 et de 13h30 à 17h20. Jeudi de 13h30 à 17h20.

Crèche : rue des Ecoles 31360 Saint-Martory 05 61 90 17 45

Conseil Départemental

Maison des Solidarités : 2, rue du Stade 31290 Salies du Salat 05 61 97 88 92

Maison Départementale de Proximité

4, rue du Centre Saint Martory 05 62 00 24 91

ALAE

Adresse place de la Mairie 31360 Mancieux

Horaires : 7h30-8h50, 12h00 - 13h50, 16h15 - 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

7h30 - 8h50 les mercredis

Ecole

Adresse : rue des Ecoles 31360 Mancieux

05 61 90 32 61

Directrice : Isabelle BERNARDET

Horaires : 8h50 -12h00, 13h50 -16h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. 8h50 -12h30 les mercredis

Cantine : réservation des repas au 05 61 90 24 25

Associations

Sporting Club Manciousain Pétanque : Présidents Laëtitia NAGY - Ghislain BOYER

ACCA Chasse : Président Joël ARTIGUES